

Communiqué de presse

1^{er} juin : le plan canicule s'active S'inscrire pour mieux prévenir !

Toute personne à partir de 65 ans (ou 60 ans en situation de handicap), se trouvant en situation d'isolement et/ou vulnérable, résidant sur le territoire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, est invitée à s'inscrire au plan canicule.

Cette démarche volontaire et facultative est une veille pendant la période estivale. Il convient de compléter la fiche d'inscription « canicule » disponible auprès de votre mairie, au CIAS ou également sur le site Internet : cc-cvl.fr.

Le CIAS, en lien avec les mairies, procède à l'enregistrement et effectue des appels de courtoisie auprès des personnes qui le souhaitent.

Pour rappel, les personnes âgées sensibles aux variations de température s'exposent au risque notamment de déshydratation. Des précautions doivent être prises :

- Eviter de sortir entre 13h et 17h,
- Boire régulièrement de l'eau (jus de fruits, tisane),
- Fermer les volets du côté ensoleillé,
- Se couvrir d'un chapeau et de couleurs claires en cas de sortie.

Bulletin d'inscription et informations complémentaires, contacter votre mairie ou le CIAS.
Attention, pas d'inscription par téléphone.

**CIAS, 14 rue Paul Huet – 37500 Chinon
02 47 93 92 86**